

*Affaires courantes***LES PREMIÈRES NATIONS**

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

L'épouse du président du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord a été engagée par l'Assemblée des premières nations, financée par le gouvernement fédéral, à titre d'agente des relations avec les médias.

Mon collègue de l'opposition officielle a exigé la démission du président. Un porte-parole du bureau du premier ministre aurait déclaré qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts. Le premier ministre souscrit-il à cette déclaration que l'on attribue à son bureau?

• (1500)

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je répons à cette question à titre de leader du gouvernement à la Chambre. Je voudrais faire remarquer au député qu'un président de comité n'est pas membre du Cabinet et qu'ainsi, les craintes à la base de sa question sont injustifiées.

En outre, je crois que nous en sommes arrivés à une époque où notre société considère les conjoints des parlementaires comme des personnes indépendantes, capables d'avoir leur propre carrière.

Le Président: À l'ordre! Comme je l'ai signalé la semaine dernière dans une brève déclaration, les comités sont indépendants de la Chambre, et les questions les concernant devraient probablement leur être adressées. Si cependant il y a des questions de nature générale qui, selon moi, ont des répercussions sur l'administration du gouvernement, je pourrais les considérer comme étant recevables.

Si les députés ont des questions au sujet de l'administration du gouvernement, et non pas concernant le fonctionnement de comités, je les exhorte à les exposer ainsi.

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, c'est là un autre exemple qui montre la nécessité de créer ce poste de conseiller chargé de l'éthique, poste qui se fait attendre depuis longtemps.

Le premier ministre n'est-il pas d'accord pour dire que ce conseiller trouverait qu'il s'agit bien d'un cas flagrant de conflit d'intérêts?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre des communes a très bien répondu à la question.

Dans notre société, la carrière des conjoints des députés ne devrait pas souffrir du fait qu'ils sont mariés à des députés.

Il y a bien certaines restrictions que les ministres doivent respecter, mais dans le cas des députés, les conjoints ont le droit de gagner leur vie, car ils ont la capacité de le faire et c'est là un droit fondamental dans notre société où hommes et femmes sont égaux.

LES ARMES DE POING

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Lundi, le ministre de la Justice a rencontré une délégation composée de représentants de l'université Concordia, du Conseil canadien de sécurité et de l'Association du Barreau canadien, du chef de la police d'Ottawa et d'autres personnes. Cette délégation réclamait l'interdiction des armes de poing.

Comme ce type d'arme ne sert pas à la chasse mais qu'il est très souvent utilisé à des fins criminelles, le ministre proposerait-il des amendements donnant suite à leur proposition? Qu'a-t-il répondu à cette délégation, lundi dernier?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié la rencontre de lundi. La délégation qui est venue me rencontrer à mon bureau était bien telle que l'a décrite le député. Ses membres venaient me rappeler que la grande majorité des Canadiens souhaitent qu'on effectue un contrôle efficace des armes à feu au Canada.

On reconnaît cependant que ce n'est là qu'une partie de la solution. On reconnaît qu'il faut aussi prendre des mesures contre la contrebande des armes illégales et s'occuper comme il se doit de ceux qui commettent des crimes à l'aide d'une arme à feu. En outre, je crois qu'il faut reconnaître que, chaque année, plus de 1 000 personnes se suicident à l'aide d'une arme à feu, et que 3 000 armes à feu sont déclarées perdues ou volées par leurs propriétaires légaux. Ces armes aboutissent entre les mains de criminels qui s'en servent pour blesser ou tuer.

Bien qu'il respecte les droits des propriétaires légaux d'armes à feu au Canada, le gouvernement tient à établir un contrôle plus efficace des armes à feu. Il prendra des mesures pour calmer les préoccupations comme celles qu'ont exprimées, lundi, dans mon bureau, les membres de la délégation dont parlait le député.

AFFAIRES COURANTES

• (1505)

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Mme Beryl Gaffney (Nepean) demande à présenter le projet de loi C-241, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (allocation pour enfants).

—Monsieur le Président, le traitement fiscal actuel des pensions alimentaires pour enfants exige du parent ayant la garde qu'il paie des impôts sur l'allocation qu'il reçoit, alors que le parent qui n'a pas la garde a droit à la pleine déduction du montant.